

Ces titres n'ont pas été enregistrés en vertu du code des valeurs mobilières des États-Unis de 1933, modifié (le « code des valeurs mobilières des États-Unis »), ni en vertu des codes des valeurs mobilières d'un État des États-Unis. Ils ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de personnes des États-Unis ou de personnes se trouvant aux États-Unis, sauf en vertu d'une dispense des exigences d'enregistrement de la Loi sur les valeurs mobilières des États-Unis et des lois sur les valeurs mobilières des États américains applicables. Ce document d'offre (le « Document d'offre ») ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de ces titres aux États-Unis, ou à, ou pour le compte ou au bénéfice de, personnes des États-Unis ou personnes se trouvant aux États-Unis. Les termes « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont les significations qui leur sont attribuées dans le Règlement S de la Loi sur les valeurs mobilières des États-Unis.

Aucune autorité ou régulateur en valeurs mobilières n'a évalué le bien-fondé de ces titres ni examiné ce document. Toute déclaration contraire constitue une infraction. Cette offre pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes prêt à risquer la perte de la totalité de votre investissement. Avant de prendre cette décision d'investissement, vous devriez demander l'avis d'un courtier inscrit.

Le 15 septembre 2025



DOCUMENT D'OFFRE MODIFIÉ ET REFORMULÉ EN VERTU DE LA DISPENSE DE FINANCEMENT POUR ÉMETTEURS INSCRITS

PARTIE 1 Résumé de l'offre

Qu'est-ce que nous offrons ?

Type et nombre de titres offerts	Unités de la Société (chacune une « Unité ») composées d'une action ordinaire de la Société (chacune, une « Action ») et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires (chaque bon de souscription entier, un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription est exerçable pour une Action au prix de 0,22 \$ à partir du 61 ^e jour suivant la date de clôture jusqu'à la date correspondant à 18 mois à compter de la date de clôture.
Prix de l'offre	0,17 \$ par Unité.
Montant minimum et maximum de titres	La Société offrira jusqu'à 11 764 706 Unités, pour un produit brut total pouvant atteindre 2 000 000 \$, sans minimum (collectivement, « l'Offre »).
Date de clôture	La clôture de l'Offre peut avoir lieu en une ou plusieurs tranches, à condition que la clôture de la dernière tranche se produise au plus tard le 24 octobre 2025, soit 45 jours après la date du communiqué de presse de la Société annonçant l'Offre.

Bourse	Les Actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») sous le symbole « HAY ».
Dernier cours de clôture	Le 12 septembre 2025, le cours de clôture des Actions de la Société sur la TSXV était de 0,185 \$.

Hayasa Metals Inc. (« Hayasa » ou la « Société ») procède à un financement d'émetteur inscrit en vertu de la section 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de cette offre, la Société déclare que les éléments suivants sont avérés :

- **La Société a des activités en cours et son principal actif n'est pas de l'argent comptant, des équivalents de trésorerie ou sa cotation en bourse.**
- **La Société a déposé tous les documents d'information périodiques et en temps opportun qu'elle était tenue de déposer.**
- **La Société se fonde sur les dispenses contenues dans l'Ordonnance générale coordonnée 45-935 – Dispenses de certaines conditions de la dispense de financement pour émetteurs inscrits (l'« Ordonnance ») et est qualifiée pour distribuer des titres en s'appuyant sur les dispenses incluses dans l'Ordonnance.**
- **Le montant total en dollars de cette offre, combiné au montant en dollars de toutes les autres offres réalisées en vertu de la dispense de financement pour émetteurs inscrits et de l'Ordonnance au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, ne dépassera pas 25 000 000 \$ CA.**
- **La Société ne clôturera pas cette offre tant qu'elle n'aura pas la conviction raisonnable qu'elle a levé des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et ses besoins de liquidités pour une période de 12 mois suivant la distribution.**
- **La Société n'allouera pas les fonds disponibles provenant de cette offre à une acquisition qui constitue une acquisition importante ou à une transaction de restructuration en vertu de la législation sur les valeurs mobilières, ou à toute autre transaction pour laquelle la Société sollicite l'approbation des détenteurs de titres.**

Remarque d'avertissement concernant les déclarations prospectives

Ce document d'offre contient des déclarations prospectives qui se rapportent à des événements et à des rendements futurs. Les déclarations prospectives qui y figurent sont valables à la date de ce document seulement. Ces déclarations incluent, sans s'y limiter, des énoncés concernant : Les futures activités d'exploration sur les propriétés minières de la Société. L'utilisation prévue des fonds disponibles après la réalisation de l'offre. Le calendrier et le coût des dépenses prévues. L'exploration future et le développement potentiel des projets. La levée du produit maximal de l'offre. La réalisation de l'offre et la date de clôture. La réception des approbations réglementaires nécessaires, y compris celle de la TSXV. Les incertitudes quant à la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Les déclarations prospectives se rapportent à des événements et à des rendements futurs. Elles comprennent les attentes et les convictions de la direction fondées sur les informations dont la Société dispose actuellement.

Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne garantissent ni les événements ni les rendements futurs. Les résultats réels ou les développements pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans les déclarations prospectives. Les facteurs pouvant entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes de la Société comprennent, sans s'y limiter, les prix du marché, des modifications inattendues des lois, des règles ou des règlements, ou de leur application par les autorités compétentes, des troubles sociaux ou du travail, les succès d'exploration, la disponibilité continue de capitaux et de financements, et les conditions économiques, de marché ou commerciales générales.

Les risques susceptibles d'avoir une incidence sur les informations prospectives contenues dans le présent document d'offre incluent, sans s'y limiter : Les conditions politiques et économiques générales en Arménie, au Canada et dans le monde. Les conditions de l'industrie, y compris les fluctuations des prix des métaux. Les risques de marché normaux, y compris les fluctuations des taux de change. Les risques et dangers associés aux activités d'exploration et de développement minier (y compris les risques environnementaux, les rejets potentiels involontaires de contaminants, les accidents, les formations géologiques ou structurelles inhabituelles ou inattendues). La nature spéculative de l'exploration et du développement minier. La précision des résultats métallurgiques, de forage et d'autres explorations. Les problèmes géologiques, métallurgiques, techniques et de forage. Les événements opérationnels imprévus. Les conditions météorologiques et climatiques défavorables. La capacité de la Société à obtenir des financements supplémentaires. Les risques environnementaux et les mesures d'assainissement, y compris l'évolution des réglementations et des lois environnementales. Les changements dans les lois et règlements ayant un impact sur les activités d'exploration et d'extraction minière. Le fait que les propriétés minières de la Société puissent être soumises à des accords, des transferts ou des revendications non enregistrés et à des défauts de titre non détectés. Les risques juridiques et de litige. La conformité statutaire et réglementaire. Les risques assurables et non assurables. Les risques financiers, y compris l'historique de pertes de la Société et les flux de trésorerie négatifs, qui se poursuivront dans un avenir prévisible, ainsi que la nécessité d'accéder aux marchés de capitaux pour financer les activités de la Société. L'incapacité de la Société à verser des dividendes. La volatilité du cours de l'action de la Société. Les risques liés à une dilution future et à la liquidité des actions. Le maintien de l'équipe de direction de la Société et sa capacité à obtenir les compétences et les connaissances spécialisées. La concurrence pour et/ou l'incapacité de retenir les appareils de forage, le personnel et d'autres services. La disponibilité de capitaux à des conditions acceptables. Le non-maintien ou la non-obtention de toutes les licences, permis, approbations et autorisations gouvernementales nécessaires. Les relations avec les communautés locales et les organisations non gouvernementales, et les revendications de ces dernières. Le non-maintien de l'acceptation par la communauté. Les risques politiques réels et perçus dans les juridictions locales. Les changements dans les conditions politiques et de marché, y compris les taux d'intérêt, la disponibilité du crédit, les taux d'inflation et les changements dans les circonstances nationales et internationales. Les événements géopolitiques, y compris la relation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et les défis économiques mondiaux potentiels. L'efficacité des contrôles internes de la Société en matière de rapports financiers. Les risques de cybersécurité. Les incertitudes générales en matière de commerce, d'économie, de politique et de société. Les crises de santé publique telles qu'une pandémie et d'autres risques non assurables. Pour plus d'informations sur la Société ainsi que sur les risques et défis de ses activités, les investisseurs sont invités à consulter les documents annuels de la Société, disponibles sur le site www.sedarplus.ca.

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs et les risques importants qui pourraient affecter la Société et faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent, peut-être de manière substantielle, de ceux décrits dans les déclarations prospectives, il peut exister d'autres facteurs et risques qui font en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne se produisent pas comme prévu, estimé ou prévu. Les investisseurs sont avertis que de telles déclarations ne sont pas des garanties de rendements futurs et que les résultats réels ou les développements pourraient différer de manière significative de ceux projetés dans les déclarations prospectives. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations et aux informations prospectives. Toute déclaration prospective ne s'applique qu'à la date à laquelle elle est faite et, sauf si requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de changements de circonstances ou autrement.

Monnaie

Sauf indication contraire, toutes les références à « \$ », « C\$ » ou « dollars » dans le présent document d'offre renvoient aux dollars canadiens, et toutes les références à « US\$ » renvoient aux dollars des États-Unis.

PARTIE 2 RESUMÉ DE LA DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Quelles sont nos activités ?

Hayasa a été constituée en vertu des lois de la Colombie-Britannique, au Canada, le 6 juin 2007. L'activité commerciale principale de la Société est l'acquisition et l'exploration de propriétés minières situées dans la ceinture de la Téthys en Arménie, en se concentrant sur les propriétés prometteuses en cuivre et en or.

La Société détient actuellement des participations dans deux propriétés. Elle dispose d'une option pour acquérir jusqu'à 100 % d'une société arménienne qui détient la licence d'exploration du projet de cuivre-or Vardenis dans le centre de l'Arménie (« Vardenis »). La Société détient également une licence d'exploration pour Urasar, une propriété de cuivre-or située dans le nord de l'Arménie (« Urasar »). La Société étudie d'autres opportunités en Arménie et en Géorgie.

Développements récents

Voici les développements significatifs impliquant ou affectant Hayasa qui ont eu lieu au cours des douze mois précédant la date de ce Document d'Offre :

En août 2025, la Société a démarré la Phase 2 de son programme de forage au projet de cuivre-or Vardenis en partenariat avec Teck Resources Limited (« Teck »). Le programme de forage au diamant prévu comprend un minimum de 3 500 mètres et devrait être achevé au quatrième trimestre 2025 (calendaire). Le programme initial de forage au diamant à Vardenis a été entrepris en 2023.

En août 2025, la Société a conclu un accord d'option et de coentreprise modifié et reformulé qui accorde à Teck l'option exclusive d'acquérir jusqu'à 80 % d'intérêt dans Mendia Resources LLC (« Mendia »), la société qui détient la licence d'exploration géologique relative au projet de cuivre-or Vardenis. L'accord annule et remplace un accord d'option précédemment conclu par la Société pour acquérir jusqu'à 100 % d'intérêt dans Mendia.

En juillet 2025, la Société a achevé un programme de forage au diamant de Phase 2 à Urasar, couvrant 2 040 mètres sur onze trous. Plusieurs des trous ont rencontré d'importants intervalles de minéralisation de chalcopryrite-pyrite-bornite dans les zones de Golden Vein, Copper Creek et Black River. Les résultats d'analyse sont en attente.

En janvier 2025, la Société a finalisé la vente d'une redevance de 1,25 % sur les revenus nets de fonderie couvrant tous les minéraux produits par le projet de cuivre-or Urasar dans le nord de l'Arménie à Franco-Nevada Corporation et EMX Royalty Corporation pour un produit total en espèces de 1 000 000 \$ US.

En novembre 2024, la Société a achevé un programme initial de forage au diamant au projet de cuivre-or Urasar, couvrant 2 142 mètres sur neuf trous. Des lithologies volcaniques fortement altérées, bréchiques et contenant des sulfures ont été rencontrées dans tous les trous, mais les analyses et les résultats géochimiques annoncés au quatrième trimestre 2025 étaient sous-économiques.

En 2022, la direction a accepté de reporter le paiement des rémunérations et le remboursement des dépenses. En octobre 2024, la Société a annoncé un accord de règlement de dette concernant un montant de 499.333\$. Les conditions de cet accord comprennent des paiements en espèces, l'émission d'actions et l'accord de la direction de renoncer à une partie du montant total dû. Ces conditions ont été approuvées par la TSXV en janvier 2025. À la date de ce Document d'Offre, il restait 189.557 de ce montant de dette à régler dont 79780 seront abandonnés une fois le solde restant de 109.777 \$ payé.

Un plan d'indemnisation en actions ("Plan global") a été approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en octobre 2024. Ce plan permet d'émettre des options d'achat d'actions, des unités d'actions restreintes, des unités d'actions basées sur la performance et des unités d'actions différées. Le Plan global a remplacé le précédent plan d'options de la Société.

En plus du programme de forage au diamant en cours, d'autres activités d'exploration et connexes ont été menées à Vardenis au cours des douze derniers mois : Un levé de polarisation induite à haute résolution de 23 kilomètres linéaires. Un levé géophysique magnéto-tellurique de 92 stations. Une étude réalisée par Simon Meldrum, spécialiste des systèmes de minéralisation porphyriques-épithermiques. La réhabilitation et la construction de routes d'accès.

À Urasar, les activités d'exploration et connexes au cours des douze derniers mois ont inclus : Une étude de Simon Meldrum. Un levé magnétique au sol. Un levé d'essai de polarisation induite. Un petit levé magnéto-tellurique.

Diverses initiatives de développement commercial visant l'acquisition d'une troisième propriété ont également été entreprises au cours des douze derniers mois.

Faits importants

Il n'y a aucun fait important concernant les titres distribués qui n'ait pas déjà été divulgué ailleurs dans ce Document d'Offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date de ce document.

Quels sont les objectifs commerciaux que nous prévoyons d'atteindre en utilisant les fonds disponibles ?

Les objectifs commerciaux que la Société prévoit d'atteindre en utilisant le produit net de l'offre, ainsi que d'autres sources de financement attendues, les liquidités existantes et les équivalents de trésorerie, sont résumés dans le tableau ci-dessous (les trimestres se réfèrent aux trimestres civils, non aux trimestres financiers) :

Objectif commercial	Délai estimé	Coût estimé
Vardenis, Phase 2 du programme de forage : analyse, autres explorations et maintien des concessions.	Au cours de 31 août 2026	Néant ⁽¹⁾
Urasar, Phase 2 du programme de forage : analyse et autres activités.	T4 2025	60,000 \$
Urasar, Phase 3 du programme de forage : forage et analyse.	T2 et T3 2026	650,000 \$
Urasar, autres explorations et maintien des concessions.	Au cours de 31 août 2026	200, 000 \$
Génération de projets : acquisition d'une troisième propriété.	Incertain	50,000 \$
Besoins généraux en fonds de roulement.	Au cours de 31 août 2026	860,000 \$ ⁽²⁾
TOTAL		1,820.000 \$

Remarques:

- (1) L'ensemble des dépenses d'exploration relatives à la propriété de Vardenis, y compris le coût de la deuxième phase du programme de forage au diamant qui a débuté fin août 2026, ainsi que les frais de maintien des concessions liés à cette propriété, seront pris en charge par Teck, conformément à l'accord d'option et de coentreprise conclu en août 2025.
- (2) Pour plus de détails, veuillez consulter la section « *Comment utiliserons-nous les fonds disponibles ?* » dans le présent document d'offre.

PARTIE 3 UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES**Quels seront nos fonds disponibles à la clôture de l'offre ?**

	Source des fonds	En supposant que 100 % de l'offre soit vendue
A	Montant à lever par cette offre	2,000,000\$
B	Commissions et frais de vente	30,000\$ ⁽¹⁾
C	Coûts estimés de l'offre (par exemple, frais juridiques, comptables, d'audit)	35,000\$
D	Produit net de l'offre : $D = A - (B+C)$	1,935,000\$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois (déficit)	(115,000\$)
F	Sources de financement supplémentaires	Néant
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	1,820,000\$

Remarque:

- (1) L'offre est réalisée sans l'intermédiaire d'un courtier. La Société peut rémunérer certains intermédiaires éligibles en leur versant une commission en espèces pouvant atteindre 5,0 % du produit brut levé auprès des souscripteurs qu'ils ont présentés à la Société. Le montant indiqué dans le tableau ci-dessus correspond à l'estimation par la Société du total des honoraires d'intermédiaires qui pourraient être payés dans le cadre de l'offre.

Comment allons-nous utiliser les fonds disponibles ?

	Description of intended use of available funds listed in order of priority	En supposant que 100 % de l'offre soit vendue
1	Programme de forage Urasar, phase 2 : analyse et autres activités	60,000\$
2	Programme de forage Urasar, phase 3 : forage et analyse	650,000\$
3	Urasar : autres activités d'exploration et maintien des concessions	200,000\$
4	Génération de projets : acquisition d'une troisième propriété	50,000\$
5	Remboursement des montants dus à la direction	300,000\$ ⁽¹⁾
6	Besoins généraux en fonds de roulement	560,000\$
	Total	1,820,000\$

Remarque:

- (1) Le remboursement des montants dus à la direction se compose des éléments suivants :
 - (a) La Société a différé le paiement de certaines rémunérations de la direction et le remboursement de frais de 2022 jusqu'en juin 2024. Des accords de règlement de dettes de la direction ont été conclus en octobre 2024 et approuvés par la TSXV en janvier 2025. Un montant de 109 777 \$ de fonds disponibles

sera utilisé pour éteindre cette dette (Dennis Moore, Président : 79 622 \$; Paul Hansed, Directeur financier (CFO) et une société contrôlée par M. Hansed : 30 155 \$). Après le paiement des 109 777 \$, un montant supplémentaire de 79 780 \$ de dette sera annulé par la direction ;

(b) Avance de 100 000 \$ fournie par Dennis Moore en août 2023. Cette avance a été utilisée pour l'exploration d'Urasar et le fonds de roulement général ;

(c) Avances totalisant 65 000 \$ US fournies par le Directeur général (CEO) de la Société (Joel Sutherland : 34 355 \$ (25 000 \$ US)) et le Président (Dennis Moore : 54 968 \$ (40 000 \$ US)) en août 2025. Ces avances ont été utilisées pour l'exploration d'Urasar et de Vardenis ainsi que pour le fonds de roulement général.

L'affectation et le calendrier prévus ci-dessus représentent les intentions actuelles de la Société quant à l'utilisation des fonds, basées sur les connaissances, la planification et les attentes actuelles de sa direction. Bien que la Société ait l'intention d'utiliser les fonds provenant de l'offre comme indiqué, il peut y avoir des circonstances où, pour de bonnes raisons commerciales, une réaffectation des fonds serait jugée prudente ou nécessaire. Cela pourrait entraîner des variations importantes par rapport à ce qui est indiqué ci-dessus, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront de plusieurs facteurs, notamment la capacité de la Société à exécuter son plan d'affaires et à maintenir ses activités pendant au moins 12 mois à compter de la date de clôture de l'offre. Veuillez-vous référer à la section "Note de mise en garde concernant les déclarations prospectives" ci-dessus.

Continuité d'exploitation

Les états financiers annuels audités et les états financiers intermédiaires les plus récents de la Société incluaient une note sur la continuité d'exploitation. Hayasa est au stade de l'exploration et n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs issus de ses activités d'exploitation, ce qui peut soulever des doutes quant à sa capacité à poursuivre ses activités. L'offre est destinée à permettre à la Société d'atteindre les objectifs commerciaux énoncés dans le présent document, mais elle ne devrait pas modifier la décision d'inclure une note sur la continuité d'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Utilisation des fonds levés au cours des 12 derniers mois

Au cours des 12 derniers mois, la Société a levé un produit brut de 1,000.000 \$US grâce à la vente d'une redevance de 1,25 % sur le produit net de fonderie couvrant tous les minéraux produits à Urasar à Franco-Nevada Corporation et EMX Royalty Corporation.

Date de la transaction	Fonds levés	Utilisation prévue des fonds déjà divulguée	Utilisation réelle des fonds et écart
22 janvier 2025	1,000,000\$	Pour financer la poursuite de l'exploration et l'avancement du programme d'exploration de la Société à Urasar, y compris un programme de forage élargi, et pour aider à l'acquisition de terrains supplémentaires à proximité	Il n'y a pas eu d'écart significatif dans l'affectation des fonds. Les bénéfices ont été alloués au programme de forage de phase 2 et à d'autres activités d'exploration à Urasar, aux coûts de transaction liés à la vente de la redevance, ainsi qu'aux besoins généraux de l'entreprise et au fonds de roulement.

PARTIE 4 FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou apporteurs d'affaires que nous avons engagés dans le cadre de cette Offre, le cas échéant, et quels sont leurs frais ?

À la date des présentes, la Société n'a engagé aucun courtier ou apporteur d'affaires dans le cadre de l'Offre. Cependant, la Société peut verser à certains apporteurs d'affaires admissibles des frais en espèces pouvant aller jusqu'à 5,0 % du produit brut levé dans le cadre de l'Offre auprès des souscripteurs qu'ils ont présentés à la Société.

Des courtiers ou apporteurs d'affaires sont-ils en situation de conflit d'intérêts ?

Si la Société engage des apporteurs d'affaires admissibles qui perçoivent des frais en rapport avec l'Offre, comme décrit ci-dessus, la Société ne sera pas un "émetteur lié" ou un "émetteur rattaché" à ces apporteurs d'affaires, tels que ces termes sont définis dans l'Instrument National 33-105 — Conflits d'intérêt en matière de prise ferme.

PARTIE 5 : DROITS DES ACQUEREURS

Droit de recours en cas de fausse déclaration

En cas de fausse déclaration dans le présent document d'offre, vous avez le droit :

- (a) De résilier votre achat de ces titres auprès de Hayasa ; ou**
- (b) D'obtenir des dommages-intérêts de la part de Hayasa, et, dans certaines juridictions, d'avoir un droit légal à des dommages-intérêts de la part d'autres personnes.**

Ces droits vous sont accordés, que vous ayez ou non agi en vous fiant à la fausse déclaration. Toutefois, diverses circonstances peuvent limiter vos droits. En particulier, ils pourraient être limités si vous aviez connaissance de la fausse déclaration au moment de l'achat des titres.

Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux paragraphes (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts.

Vous devriez vous référer aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire pour connaître les détails de ces droits, ou consulter un conseiller juridique.

PARTIE 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Où trouver plus d'informations à notre sujet ?

Vous pouvez accéder aux documents d'information continue de la Société sur son profil, à l'adresse www.sedarplus.ca. Pour de plus amples informations sur la Société, veuillez consulter son site web à l'adresse www.hayasametals.com.

PARTIE 7 DATE ET ATTESTATION

Ce document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières à partir du 15 septembre 2024, contient la divulgation de tous les faits importants concernant les titres distribués et ne contient aucune fausse déclaration.

En date du: 15 September 2025

/s/ Joel Sutherland

Joel Sutherland

Président-Directeur Général

/s/ Paul Hansed

Paul Hansed

Directeur Financier